



AD MAJOREM PROPRIAM GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret Impérial N°2016-03 du 22 Février 2016

Vu la Constitution du 2 décembre 1996 et notamment son article 41,

Considérant les excellentes relations que l'Empire entretient avec la Thalande,

Considérant dès lors qu'il convient de nommer un représentant de l'Empire pour la Thalande,

Â

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glanon, par la grâce de Dieu, d'écrite et d'écritons :

Â

Article Premier :

Â

M. Michel CEBE est nommé Consul de Thalande.

Â

Article 2

Â

Le consulat de la Thaïlande est implanté dans le district de MAENAM À KOH SAMUI (THAÏLANDE)

À

Article 3

À

Le Consul de la Thaïlande représente l'Empire sur ce territoire étranger et est habilité à lier toutes relations diplomatiques utiles avec les autorités de Thaïlande.

À

À

Frank-Marc Ier

Imperator et Rex